

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Séance du mardi **17 juin 2008** à 20h30

Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL



- Présidence :** M. STALDER Michel
- Présents :** M. BAUMGARTNER Andréas
Mme BOADA Anne
M. BUCHETTI Pierre-Antoine
Mme CADEI Geneviève
M. FEYER Georg
M. GUEX Jean-Pierre
M. HONEGGER Wolfgang
Mme JOSS Patricia
M. LAGRANGE Philippe
M. MAZENOD François
Mme MEAN NORMANN Sibylle
M. RYCHNER Georges
Mme SEMON Anne-Claude
Mme STALDER Elisabeth
Mme UDRY Fabienne
- Excusé :** M. ALTWEGG Patrick
- Assistent :** Mme HUMBERT Yvonne, maire
M. SCHMULOWITZ Joël, adjoint
M. MOTTIER Gérald, adjoint



Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 6 mai et 3 juin 2008
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Projet de délibération relatif à l'ouverture d'un crédit représentant la part de la Commune de Genthod à la reconstruction, par le Groupement intercommunal Stade Marc Burdet, du bâtiment du stade Marc Burdet sis sur la parcelle N° 508, feuille 24, de la Commune de Collex-Bossy (délibération)
5. Projet de délibération relatif à l'ouverture d'un crédit complémentaire d'investissement pour la pose d'une gaine et fouilles en vue de compléter l'installation de la fibre optique pour le réseau câblé communal (délibération)
6. Tour de table des commissions (période du 1^{er} janvier au 31 mai 2008)
7. Propositions du Maire
8. Propositions individuelles et questions
9. Huis clos (naturalisations)



M. STALDER a le plaisir d'ouvrir cette séance et salue toutes les personnes présentes.

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 6 MAI ET 3 JUIN 2008

6 mai 2008

M. MAZENOD indique que le tableau, page 106, **Dépenses par rapport au budget 2007**, ne comprend pas la commission scolaire et bibliothèque. Il est demandé à Mme CADEI de vérifier ce tableau.

M. GUEX corrige, page 108, 5^e paragraphe, **M. STALDER donne lecture de la position du GIG.**

Sous réserve de ces modifications, **le procès-verbal est approuvé à l'unanimité (15 voix).**

3 juin 2008

Page 113, liste des présences, M. MOTTIER indique qu'il était absent lors de ce Conseil.

Sous réserve de cette modification, **le procès-verbal est approuvé par 13 voix pour et 2 abstentions.**

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Bureau communique les informations suivantes :

- **Genthod info**
Suite aux interventions de M. GUEX demandant de moderniser la présentation du bulletin communal, une sous-commission composée de M. GUEX, président, M. ALTWEGG, Mmes BOADA, CADEI et SEMON, ainsi que Mme HUMBERT, sera créée.
M. GUEX pense inviter une personne du secrétariat pour aborder les aspects techniques et se chargera de transmettre au Bureau les différentes propositions.
- **Pédibus à Genthod**
L'APEG organise une semaine d'essai Pédibus du lundi 16 au vendredi 20 juin 2008. Vingt-quatre enfants sont inscrits, trois lignes ont été déterminées et seront assurées par les membres du comité, à savoir : Ligne Dîme (chemins de la Caracole, Dézalley et Dîme), Ligne Sautoir-d'Or – Pré-Roset et Ligne Malagny (ferme – chemins Pré-Paul et Hutins-Goulus). Si l'essai est positif, l'APEG souhaiterait démarrer un Pédibus à la rentrée scolaire prochaine.
M. STALDER souligne que la Commune ne peut qu'être favorable à ce genre d'initiative.
- **Epicerie**
Le Bureau a été sollicité pour étudier les candidatures reçues pour la reprise de ce commerce. Deux personnes ont été proposées et le choix final revient à l'Exécutif.
- **Activités politiques**
Trêve estivale du 1^{er} juillet au 31 août.
- **Chemin Pré-Félix**
Lecture d'un courrier du 14 mai 2008 de Mme et M. AZAR domiciliés au 6, chemin du Pré-Félix concernant les problèmes relatifs au parcage des véhicules des employés de la Société Richemont (Annexe I).
Le Bureau avait répondu à leur première missive en indiquant qu'un marquage au sol sera réalisé et que l'Exécutif contactera la Commune de Bellevue à ce sujet.

M. SCHMULOWITZ informe que le processus de marquage au sol est très bien engagé. Au vu de l'étroitesse du chemin du Pré-Félix, l'OCM a décidé de renoncer au marquage alterné pour un marquage que d'un côté. Dès la réalisation de ces travaux, prévus cet été, la Mairie observera l'évolution du comportement des employés Richemont. Une rencontre avec les responsables de cette entreprise est prévue prochainement.

3. COMMUNICATIONS DE LA MAIRIE

- **Nouvelle journaliste**

Mme Sandra JOLY a repris la fonction de journaliste de la Tribune Rives Lac pour Genthod. Mme le maire la remercie sincèrement d'avoir accepté cette mission et se réjouit de lire ce qu'elle va produire.

- **Chemin piétonnier de Malagny**

La Commune de Versoix a introduit un recours auprès du Tribunal administratif contre la condition assortie de l'autorisation de construire, à savoir que le chemin piétonnier ne devra pas être éclairé en forêt. Il apparaît en effet important, pour des motifs de sécurité de ses usagers, que ce chemin soit éclairé.

Au vu de la requête en autorisation conjointe des communes de Genthod et Versoix, le recours, afin d'être recevable, doit être déposé par ces deux communes, conjointement également.

- **Stade Marc Burdet**

Courrier du 30 mai 2008 de la Commune de Collex-Bossy informant qu'en date du 28 mai 2008, l'acte de cession, à titre gratuit, des terrains et bâtiments du FC Collex-Bossy a été signé par les deux parties, la Commune devenant ainsi propriétaire des terrains.

- **Télé réseau**

Secteur 7, Limites, Fouine, Chênes et Fauvette

Situation au 15 mai 2008 sur un potentiel de 71 villas, 40 contrats signés (56%), 1 villa avec refus confirmé (1%) et 30 villas restées en suspens (43%).

Secteur 8, Rennex, Mont-Rose et Moissons

Situation au 15 mai 2008 sur un potentiel de 72 villas, 45 contrats signés (63%), 14 autorisations de passage sur parcelle (19%) et 13 villas restées en suspens (18%).

- **ESREC**

Les magistrats des communes de la rive droite du lac concernées par l'ESREC ont reçu récemment Mme MEISSER, cheffe du secteur déchets, et M. BALESTRA, responsable des déchets verts.

Les trois espaces de récupération, à savoir le site de Châtillon, des Chanâts et de la Praille représentent entre 10'500 et 11'000 tonnes de récupération, ce qui s'avère être plus élevé que les prévisions.

Actuellement, le coût des espaces de récupération n'est pas couvert, d'où une augmentation de la redevance payée par les communes, redevance inscrite dans la loi. Le montant exigé peut aller jusqu'à Fr. 30.00 la tonne. Actuellement, la redevance n'est prélevée que sur l'incinération et représente un montant de Fr. 13.00 la tonne. Une marge de manœuvre de Fr. 13.00 à Fr. 30.00 devrait permettre de compenser cette insuffisance. Une première augmentation de Fr. 2.00 aura lieu en 2009, ce qui représentera un montant de Fr. 15.00 la tonne pour la Commune.

Quant aux horaires, la surveillance est sous-traitée. Le travail s'effectue à la demi-journée et les employés ont un double emploi. Une ouverture prolongée doublerait le coût. Toutefois, ce problème des horaires sera revu en 2009 d'une manière globale pour les trois espaces de récupération.

Suite à des déprédations, le site des Chanâts vient d'être sécurisé.

Concernant le coin de récupération, une rigueur a été mise en place pour éviter les marchés parallèles avec une revente des objets. Il existe un espace pour les vélos, qui sont repris et remis en état. Une proposition de récupération a été soumise à des oeuvres caritatives, toutefois ces dernières sont débordées et n'ont pas exprimé un grand enthousiasme quant à cette suggestion.

- **Epicerie**

Les candidats ont été auditionnés et le choix final s'est porté sur un couple gérant actuellement une épicerie aux Crossets (Valais). L'ouverture devrait intervenir en principe le 1^{er} juillet.

Le camion sandwicherie cessera ses activités vendredi 20 juin, la Mairie ayant besoin du matériel électrique mis à disposition pour la Fête des promotions.

4. PROJET DE DELIBERATION RELATIF A L'OUVERTURE D'UN CREDIT REPRESENTANT LA PART DE LA COMMUNE DE GENTHOD A LA RECONSTRUCTION, PAR LE GROUPEMENT INTERCOMMUNAL STADE MARC BURDET, DU BATIMENT DU STADE MARC BURDET SIS SUR LA PARCELLE N° 508, FEUILLE 24, DE LA COMMUNE DE COLLEX-BOSSY (DELIBERATION)

M. STALDER dresse un bref historique de ce projet. Au départ, il avait été décidé de rénover complètement le bâtiment du Stade Marc Burdet, les communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy mettant à disposition une certaine somme.

Lors de la présentation du projet, il faisait triste figure, de nombreuses réalisations avaient été sacrifiées et aucun effort n'avait été consenti concernant l'aspect écologique et le développement durable. Genthod avait alors proposé de subventionner « un plus » écologique, proposition acceptée lors du Conseil municipal du 29 janvier 2008. Trois mesures ont été étudiées (pompes à chaleur, corriger certains ponts thermiques, ou remplacer une partie du toit par des panneaux photovoltaïques). Le coût des pompes à chaleur s'est avéré extrêmement onéreux, il a donc été décidé de retenir la proposition des panneaux photovoltaïques. Ces panneaux seront subventionnés par la Commune de Genthod pour un montant de Fr. 100'000.00, un retour sur investissement devrait intervenir dans une quinzaine d'années. Ce projet de soutien en faveur du développement durable a été discuté en commission et accepté à l'unanimité. Ainsi, la participation de la Commune de Genthod pour la rénovation du Stade Marc Burdet passerait de Fr. 355'000.00 à Fr. 455'000.00.

La Commune de Genthod ne souhaite pas intervenir en colonisateur mais plutôt vraiment répondre à son désir de développement durable pour un projet auquel elle participe.

Le Groupe libéral soutient cet investissement et il espère le même soutien du Conseil municipal pour des projets similaires réalisés à l'avenir à Genthod.

Le Groupe radical soutient aussi, évidemment, ce projet.

Quant au GIG, qui est à l'instigation des projets Minergie sur la commune, il adhère complètement à cette proposition.

Le président donne lecture de la délibération.

Conformément aux articles 30, alinéas e et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu la volonté des autorités communales de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy de rénover complètement le bâtiment du Stade Marc Burdet sur la parcelle N° 508, feuille 24, de la commune de Collex-Bossy, sise 16, route de Vireloup,

vu la délibération du Conseil municipal de Genthod du 6 mars 2007, validée par arrêté du Conseil d'Etat du 25 avril 2007, approuvant :

- *la création du Groupement intercommunal Stade Marc Burdet*

- les statuts faisant partie intégrante de la délibération
- l'adhésion de la Commune de Genthod audit Groupement,

vu le projet de construction établi par le bureau d'architectes Batineg SA à Vézenaz,
 vu les études et devis permettant d'estimer à Fr. 2'120'000.00 le montant total des travaux de démolition et reconstruction du bâtiment du stade, y compris les frais d'étude, de géomètre et taxes diverses à la charge du Groupement intercommunal,
 vu l'autorisation de démolir M 5951 délivrée le 3 avril 2008,
 vu l'autorisation de construire DD 101765 délivrée le 3 avril 2008,
 vu que la parcelle du stade Marc Burdet est la propriété de la Commune de Collex-Bossy,
 vu l'article 6 des statuts du Groupement intercommunal Stade Marc Burdet prévoyant que les contributions d'investissement sont réparties pour 50% à la charge de la Commune de Collex-Bossy, et 50% répartis à parts égales entre les trois autres communes, et représentant ainsi une participation de Fr. 355'000.00 pour la Commune de Genthod,
 vu la demande du Conseil municipal de Genthod, de faire installer, à la charge de la Commune de Genthod, des panneaux photovoltaïques devisés à Fr. 100'000.00 par le bureau d'études Dominique HIRT, ingénieur-conseil à Carouge, pour soutenir son engagement en faveur du développement durable,
 vu le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission culture, sports & loisirs émis le 2 juin 2008,
 sur proposition de la Mairie, le Conseil municipal décide

1. D'approuver le projet intercommunal de démolition et reconstruction du bâtiment du stade Marc Burdet, prévu par le Groupement intercommunal Stade Marc Burdet sur la parcelle N° 508, feuille 24, de la commune de Collex-Bossy, sise 16, route de Vireloup.
2. D'ouvrir un crédit d'engagement de Fr. 455'000.00 représentant la part de la Commune de Genthod à la démolition et reconstruction du bâtiment du stade Marc Burdet, ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques prise en charge par la Commune de Genthod.
3. De comptabiliser la dépense nette dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Genthod dans le patrimoine administratif, sous la nature 152 intitulée «prêts et participations aux communes et aux établissements qu'elles financent en commun».
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 34-331, de 2009 à 2028.
5. De charger le maire de signer tout acte y relatif.
6. De subordonner cette décision à l'acceptation d'une délibération similaire, par les Communes de Bellevue, Collex-Bossy et Pregny-Chambésy.

Mise au vote, la délibération est approuvée par 15 voix pour, soit à l'unanimité

5. PROJET DE DELIBERATION RELATIF A L'OUVERTURE D'UN CREDIT COMPLEMENTAIRE D'INVESTISSEMENT POUR LA POSE D'UNE GAIN ET FOUILLES EN VUE DE COMPLETER L'INSTALLATION DE LA FIBRE OPTIQUE POUR LE RESEAU CABLE COMMUNAL (DELIBERATION)

M. BAUMGARTNER indique que la commission a reçu MM. LHONEUX et BAGNOUD, responsables de la société Cablecom. Il explique que la délibération est consécutive aux nombreuses nouvelles demandes de raccordements.

Lors de la planification, il a été tenu compte d'une longueur de câbles de 7'000 mètres. Avec la gratuité des raccordements, la longueur s'élevait fin mai à 17'000 mètres. C'est la raison pour laquelle la commission a décidé à l'unanimité de prendre en compte les demandes jusqu'à fin août de cette année afin de terminer les travaux mi-novembre, voire fin novembre.

Dans certains cas, la non-collaboration des voisins oblige l'entreprise à faire de grands détours de fouilles. Il faut savoir que le coût du mètre linéaire fouille se chiffre à Fr. 400.00 sur route et Fr. 60.00 sur gazon ou pelouse.

M. SCHMULOWITZ répond à M. RYCHNER que le terme « installation de la fibre optique » est celui utilisé dans la dernière délibération et a été repris pour éviter la confusion mais il s'agit d'un câble coaxial.

Le président donne lecture de la délibération.

*Vu l'article 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
Vu le crédit de Fr. 1'741'300.00 destiné à la pose d'une gaine et fouilles en vue de l'installation de la fibre optique pour le téléseu câblé communal, voté par le Conseil municipal le 18 novembre 2003, avalisé par arrêté du Conseil d'Etat le 7 janvier 2004,
vu la suppression de la taxe de raccordement décidée à l'unanimité de la commission du génie civil le 13 mars 2007,
vu l'intérêt suscité auprès de la population par l'annonce de cette décision,
vu les travaux complémentaires de génie civil occasionnés par les nouvelles demandes de branchements sur le réseau,
vu le préavis unanime de la commission du génie civil lors de sa séance du 5 juin 2008,
et sur proposition de la Mairie, le Conseil municipal décide*

1. *D'ouvrir un crédit d'investissement complémentaire de Fr. 500'000.00 comprenant le coût des fouilles et l'installation de la fibre optique.*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
3. *D'amortir cette dépense de Fr. 500'000.00 au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la nature No 30.331 de l'année 2009 à 2028*

Mise au vote, la délibération est approuvée par 15 voix pour, soit à l'unanimité

Eurofoot 2008 : petite parenthèse du Président : L'Italie mène 1 à 0 contre la France. La France joue à 10 et Ribery est blessé !

M. BAUMGARTNER demande que la Mairie informe la population, par le biais d'un *tous-ménages*, du délai à fin août pour la prise en charge des demandes.

M. SCHMULOWITZ indique que la Mairie a anticipé ce point, un article paraîtra dans le Genthod Info de fin juin et un *tous-ménages* sera envoyé prochainement.

6. TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS (PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 MAI 2008)

Commission des affaires sociales et naturalisations

La commission s'est réunie à huit reprises.

Naturalisations : six dossiers ont été traités, trois préavis favorables, un préavis défavorable et deux dossiers seront soumis durant le huis clos.

Aînés : le 7 juin, sous une pluie battante, les aînés se sont rendus, pour la traditionnelle sortie annuelle, au musée de la Boisellerie à Bois d'Amont (Jura français) puis ont déjeuné aux Rousses.

Attribution d'appartements : 4 appartements ont été attribués.

Aide humanitaire : toujours beaucoup de projets intéressants et c'est là le problème !

Grâce au tableau de la commission, la ventilation est plus aisée, mais les choix de dons prennent toujours beaucoup de temps. La commission a décidé de ne plus octroyer de dons à des ONG importantes ainsi qu'à certains pays en guerre où les dons pourraient être utilisés pour l'achat d'armes.

Enfance et adolescence : le 15 janvier, la commission a reçu deux déléguées de « Supernounou » (Association qui recrute des mamans de jour et assure la coordination entre les familles recherchant un moyen de garde et les familles d'accueil). Plusieurs communes de la rive droite sont impliquées. Cette solution complète la crèche intercommunale et le jardin d'enfants. La subvention communale s'élève à Fr. 8'000.00 pour 2008.

Le 4 mars, la commission a auditionné deux TSHM (travailleur social hors murs) de la FASE (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle) afin qu'ils expliquent leur travail dans la région, et plus particulièrement sur la commune.

Commission de l'aménagement du territoire

La commission a été sollicitée concernant la dérogation pour le PLQ de Malagny, la dérogation au rapport de surfaces pour la construction de villas au chemin du Pré-Roset, qui a été refusée, et à propos de l'aménagement du centre du village, notamment sur la disposition du mobilier urbain, la récolte des déchets, la circulation piétonne et routière dans ce secteur. La commission a demandé la mise en circulation en sens unique de la rue du Village et la fermeture du chemin de la Mairie à toute circulation. Elle s'est aussi penchée sur la question des chemins privés dont le dossier a de la peine à avancer, notamment suite aux difficultés rencontrées pour obtenir des informations. Néanmoins, ce sujet tient très à cœur à la commission.

Pour terminer, elle a étudié un plan piéton et elle espère qu'il sera dessiné d'ici la fin de l'année.

Commission des finances

La commission des finances s'est réunie à quatre reprises depuis janvier 2008. Lors de la première séance de l'année, un intervenant externe, M. Michel HUG, secrétaire général de l'ACG, a présenté la péréquation financière intercommunale, suite à la décision du Conseil municipal de diminuer le centime additionnel à 25 centimes. En avril, la commission a étudié, puis approuvé, les comptes 2007. A cette occasion elle a rencontré le nouveau vérificateur des comptes, M. Olivier VOLPER, de la société fiduciaire SCF Révision SA. Elle a enfin consacré deux séances en mai à la revue des postes et des cahiers des charges des employés communaux, ainsi que des mandats de gérance de la commune.

Commission du génie civil

La commission s'est réunie à trois reprises.

Séances consacrées aux différents chantiers de la commune et à l'avancement de ces derniers. A savoir :

- Aménagement du chemin de la Mairie
- Equipement complémentaire du quartier de la Chêna dû aux raccordements des niveaux de route et trottoirs sur domaines privés, et enfin les belles bordures en granit
- Aménagement de l'esplanade de la gare de Genthod-Bellevue pour un budget total de Fr. 650'000.00, dont Fr. 400'000.00 de génie civil seul. Début juin, les soumissions ont été ouvertes en présence de M. BUFFET, ingénieur, M. SCHMULOWITZ et M. BAUMGARTNER. Les montants se situaient entre Fr. 290'500.00 la moins chère et Fr. 389'700.00 la plus coûteuse. Seule une entreprise a annoncé la durée du chantier génie civil à deux mois. La commission mandate la Mairie pour faire respecter les délais
- La commission a aussi étudié l'ouverture d'un crédit complémentaire d'investissement pour la pose d'une gaine et fouilles en vue de compléter l'installation de la fibre optique pour le réseau câblé communal

Commission de la sécurité publique

Lors des différentes séances de la commission il a notamment été évoqué les points suivants :

- La sécurité du carrefour devant l'école est un problème encore non résolu, surtout le non-respect des stops.
Dans une première séance, la commission a entendu M. GIRARD, îlotier du poste de police de Versoix. Les interventions du corps de police n'ont apporté que des solutions passagères
- La commission élargie s'est rendue à une séance au Grand-Saconnex sur les caméras de surveillance avec l'ensemble des communes de la Rive droite. Séance intéressante malgré les contraintes administratives avec les services de l'Etat. Les autorités du Grand-Saconnex ont installé 61 caméras sur 7 sites. Un point est à relever, les déprédations auraient tendance à se déplacer, loin des endroits filmés, une signalisation des caméras étant obligatoire
- Elle a auditionné M. MAYORAZ concernant son travail de diplôme sur la sécurité réalisé sur le bâtiment de l'école. Différentes mesures urgentes devront être décidées d'entente avec la Mairie
- Enfin, la commission a reçu une délégation du Conseil de paroisse concernant les déprédations dans la rue du Village dans la nuit du 23 au 24 février dernier lors d'une soirée de jeunes à la salle de paroisse. Deux à trois fêtes de ce genre sont organisées par année dans ce lieu et chaque fois il y a des problèmes plus ou moins déplaisants. Afin que la Mairie puisse prendre des mesures de surveillance aux alentours de ces manifestations, la commission a suggéré aux responsables de la paroisse d'avertir la Mairie par écrit au moins une semaine à l'avance

Bâtiments

La commission s'est réunie à seize reprises !

Les premiers six mois de cette année ont été riches en évènements et il y a eu du travail à discrétion.

Un des très grands projets de la commune des dernières années, la maison Leuba, s'est terminé en beauté. Les six appartements ont été attribués en février et les nouveaux locataires ont pu prendre possession de leurs murs le 1^{er} avril. Les cuisines sont joliment équipées. Les rénovations ont coûté environ 2,7 millions sur un budget de 2,8.

D'importants travaux au restaurant du Creux-de-Genthod ont été effectués pendant les mois de fermeture d'hiver. La cuisine et les annexes ont été complètement remodelées et répondent maintenant aux exigences d'hygiène élevées. Le budget de Fr. 850'000.00 pour ces travaux a été dépassé d'environ Fr. 300'000.00 dû aux imprévus et aux investissements supplémentaires.

L'épicerie a fait couler beaucoup d'encre et sa remise en état a coûté pas mal de francs également. Les travaux de rénovation, absolument nécessaires, sont terminés, l'agencement aboutira fin juin.

A la clé, Fr. 150'000.00 de dépenses, une chambre froide de 6 m² dans le garage du nouvel immeuble incluse.

Le programme du concours pour le nouveau bâtiment communal a été publié dans la FAO du 19 mai, selon le calendrier fixé six mois auparavant. L'inscription pour le concours est toujours ouverte.

M. HONEGGER ne peut manquer cette occasion pour remercier tous les membres de la commission et M. MOTTIER pour leur excellente collaboration, leur engagement, et leur disponibilité. La dynamique développée dans la commission a dépassé toutes ses attentes.

Sans perdre de temps la commission a entamé le 13 mai le programme du centre voirie-pompiers. Pour la réalisation de ce projet, la commission a décidé de lancer une procédure sélective à deux tours. Les membres du jury sont sélectionnés et les dates des jugements provisoirement fixées.

En étroite collaboration avec les pompiers, les cantonniers et le jardinier de la commune, un cahier des charges a été élaboré.

Commission de l'environnement

La commission a tenu trois séances.

Elle a finalisé le concours « Village fleuri ». Neuf inscriptions sont recensées et le jury a fixé les dates pour les trois tournées de jugement.

Pour la journée nature 2008, elle a retenu la conférence de M. Jérôme GREMAUD, « La Gruyère – Bamako à vélo en suivant les migrateurs ».

Cette conférence aura lieu vendredi 5 septembre à 20h30 à la salle communale.

Le 27 mai dernier, M. EPALLE, du service cantonal du développement durable, a présenté l'Agenda 21. Le 9 juin, M. FEYER a rencontré le professeur Suren ERKMAN, PhD, de la faculté des géosciences et environnement de l'Université de Lausanne qui lui a donné quelques pistes. La commission prépare un document afin de demander plusieurs devis pour faire l'état de la situation actuelle de la commune par rapport au développement durable et aux travaux futurs. Dès septembre 2008, la commission va intensifier ses travaux pour avancer dans ce projet.

Commission scolaire et bibliothèque

Pour les cinq premiers mois de l'année 2008, la commission scolaire et bibliothèque s'est réunie quatre fois. Une partie de ses membres s'est également rendue sur le terrain pour l'implantation du nouveau jeu Proludic avec M. DUNANT de Top Jeux et M. BERSIER, concierge de l'école, et pour les jeux des promotions avec M. PORCHET.

Elle était également présente pour les deux représentations du spectacle de l'école les 5 et 6 juin à l'aula de l'Ecole de culture générale Henry Dunant.

« *Dis-moi* », le nom du spectacle longtemps tenu secret, a eu un succès retentissant faisant salle comble. Quatre chansons seront reprises lors des promotions. Les répétitions ont pu se dérouler sur place grâce aux six cars mis à disposition par la Mairie dans le cadre de la subvention votée au budget.

Concernant le nouveau jeu pour le préau de l'école, destiné aux plus grands (10-12 ans) pendant la récréation, la commission a porté son choix sur le jeu Proludic Ixo J2523. Elle a étudié avec attention la proposition du corps enseignant de déplacer la tour à grimper existante de l'autre côté de l'école (vers le côté Est) et d'implanter à sa place le nouveau jeu. Remettant en cause les réflexions de la commission, toutefois ouverte à étudier cette possibilité, cette installation est mise en suspens.

Compte tenu de tous les éléments en sa possession (à savoir les arguments avancés par le corps enseignant, le bruit dans le préau côté lac, l'amplitude et l'esthétique du nouveau jeu et sa mise en valeur, la nécessité d'avoir une vue d'ensemble, les frais pour le déplacement vers le côté est avec réfection des pièces usées, montant de Fr. 13'000.00 non budgété), la commission a décidé d'installer le nouveau jeu Proludic dans le préau goudronné devant l'ancienne école, soit sur le site initialement prévu (coté nord-est). Une surface amortissante sera posée selon les exigences légales.

Le nouveau jeu devrait être posé pendant les vacances, et répondra à l'attente des élèves les plus grands pendant la récréation.

Dans le cadre de la préparation de la fête des promotions scolaires, la commission a reçu les présidents des sociétés locales ainsi que les responsables de stands pour leurs prestations le 27 juin 2008, ceci en alternance avec les années impaires qui voient la Compagnie des sapeurs-pompiers organiser le repas des promotions.

La variété des stands de nourriture et leur dispersion sur le terrain devraient réduire les queues constatées en 2007. La commission a fixé les prix de vente pour les différents stands, a validé le *tous-ménages* et revu le planning de la fête. La tente, plus grande que l'an dernier, pourra recevoir les 247 élèves autour du podium, et, juste derrière, 300 places pour les parents. Ces derniers étaient mal placés pour écouter et voir leurs enfants.

Deux nouveaux jeux, Formule 1 et Trampolino, viendront compléter le Jump et le traditionnel carrousel.

Pas de poneys cette année, pour des raisons de sécurité. Après enquête auprès des intéressés, la commission a maintenu la distribution des gobelets en étain et le plateau (pour les 6P), soit 247 élèves de Genthod et 10 de Pierre-Grise.

Elle a reconduit la gratuité des jeux pour tous les enfants, y compris les Petits-Loups (51 enfants). Elle a aussi décidé des spectacles du vendredi après-midi pour les élèves, soit Magic Waltrick pour les grands et la Malle aux Chansons pour les petits. Avec un budget de Fr. 55'000.00 (dont Fr. 20'000.00 pour la tente), soit Fr. 214.00 par enfant (Fr. 179.00 en comptant les Petits-Loups), Genthod est généreuse pour cette fête, la plus importante de l'année.

Le prix de bonne camaraderie (5^e primaire) sera décerné à Maeva SPENNATO pour les filles, et 2 ex aequo Robin STAEHLI et Alexandre BLANCO pour les garçons.

Le gagnant du lâcher de ballons 2007 est Basak RESULOGLU, dont le ballon a parcouru plus de 1000 km jusqu'à Poljé dans les Balkans.

Pour minimiser l'impact sur l'environnement, cette année les 300 ballons seront biodégradables.

L'école prend congé de Mme GIRADIN SAUVIN, inspectrice, et de Mme VIZCAINO, co-responsable de l'école, nommée directrice de l'école de Budé-Les Crêts.

Dès la rentrée, la commission travaillera avec M. SOMMER, nouveau directeur de l'école de Genthod.

La commission a reçu Mme Nicole SACCA-LEUBA, bibliothécaire, ainsi que Mme VIZCAINO et M. FAVRE pour leurs demandes budgétaires 2009.

La connaissance en juin déjà de leurs besoins permettra une meilleure étude et l'obtention de devis comparatifs afin de décider au mieux du budget cet automne.

La commission scolaire et bibliothèque bénéficie d'un budget 2008 de Fr. 289'000.00. L'exercice 2007 a été clôturé à Fr. 253'726.00 (Fr. 233'000.00 au budget). Pour mémoire, l'exercice 2006 avait été clôturé à Fr. 258'376.00 (Fr. 190'440.00 au budget); l'exercice 2005 avait été clôturé à Fr. 239'800.00 (Fr. 246'400.00 au budget).

Le président tient à remercier les membres de la commission pour leur engagement, leur travail et leur support tout au long de l'année.

Commission culture, sports et loisirs

Le programme culturel a rencontré un franc succès, ce qui est encourageant. La saison 2008-2009 est pratiquement sous clé. La commission a aussi organisé un déplacement à l'opéra d'Avenches pour cet été, 25 à 30 personnes ont répondu à l'invitation.

La commission a revu les subventions allouées aux sociétés locales et attribué deux mérites « Commune de Genthod ». Elle abordera aussi la problématique de l'ancien skate-parc pour un éventuel réaménagement.

La commission s'inquiète du fonctionnement des sociétés locales qui rencontrent de plus en plus de difficultés pour trouver des membres dans leur comité.

Groupement intercommunal de la Vigne Blanche

La construction du Centre sportif se passe au mieux, les travaux sont presque terminés. L'inauguration s'est déroulée le mercredi 11 juin avec la diffusion du match de football de l'Eurofoot Suisse-Turquie. Au niveau des finances, le budget est largement respecté. Deux gérants ont été engagés et la buvette devrait ouvrir début septembre. Le Centre sportif est ouvert pendant l'été. M. BUCHETTI invite les membres du Conseil municipal à visiter cette belle réalisation comprenant un boulodrome aux normes officielles, un jeu de beach-volley, deux terrains multisports, un restaurant, des vestiaires et un local pour les jeunes dont l'occupation n'est pas encore totalement définie.

GICORD

M. GUERX indique que le Gicord fonctionne bien. Pour Genthod, il relève une nette amélioration concernant la qualité des déchets, seules deux bennes ont été pénalisées pour contenu demandant un tri avant compostage.

Le Gicord relève une légère baisse des livraisons, probablement en raison de l'ESREC, néanmoins il est difficile d'estimer ce point la conjecture étant tout à fait aléatoire.

7. PROPOSITIONS DU MAIRE

Néant.

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

▶ **ESREC**

M. MAZENOD signale que plusieurs communiens lui ont indiqué que le personnel était peu accueillant.

M. STALDER indique qu'il se rend très régulièrement dans ce lieu et que le personnel est toujours prêt à aider si la demande est formulée de manière correcte. Souvent les personnes qui se plaignent sont celles qui considèrent ces employés comme des larbins et leur manquent de respect.

▶ **Promotions scolaires**

M. MAZENOD indique qu'il a besoin de volontaires pour le gonflage des 300 ballons le vendredi 27 juin à 14h00 à l'école.

▶ **Tournoi de pétanque**

M. GUEX indique qu'un courrier concernant le prochain tournoi intercommunal de pétanque a été envoyé. Journée très agréable durant laquelle il est tout à fait sympathique de discuter avec des conseillers d'autres communes.

M. MAZENOD s'excuse d'ores et déjà.

▶ **Fonctionnement de la Mairie**

Après les interventions de MM. RYCHNER et STALDER lors des deux conseils précédents, M. GUEX tient à revenir, de manière factuelle, sur trois événements qui participent au malaise qu'il ressent actuellement.

La communication avec les communiens, souhaitée par les conseillers, ne semble pas faire partie des priorités de l'Exécutif. En effet, les membres de la commission des bâtiments ont demandé, en date du 1^{er} avril 2008, qu'une « lettre d'information soit envoyée aux voisins du futur bâtiment communal pour les informer du développement du projet ». Un petit mois plus tard, quand M. GUEX a demandé des nouvelles, M. MOTTIER a répondu qu'il avait oublié et qu'il allait faire le nécessaire.

Or, le 16 juin, M. MOTTIER n'a pas été capable de signifier si un tel courrier avait été envoyé. Dans tous les cas, cette séance d'information, demandée par la commission, ne pourra avoir lieu qu'en septembre soit au moins cinq mois plus tard !

La transmission de documents aux commissaires laisse à désirer.

Au début de la commission des finances du 27 mai, les commissaires ont reçu un document qui recensait, ou mieux, était censé recenser, les contrats signés par la mairie. Malheureusement pour eux ce document n'était pas à jour. De plus, quand ils ont demandé de recevoir une version corrigée, il a été répondu « On verra si une secrétaire peut trouver le temps ». Qui est responsable des finances ? Une secrétaire ou l'Exécutif ? À moins que l'Exécutif renonce à ses prérogatives, M. GUEX continue de considérer que c'est lui.

L'Exécutif renonce-t-il à certaines prérogatives ?

Le projet « d'offre pour la gestion d'un appel d'offres en procédure sélective » présenté par la société IECsa, contient en toutes lettres l'intitulé suivant : « Suite à la présentation de l'IECsa du 13 mai 2008, M. HONEGGER a invité l'IECsa à présenter une offre pour établir l'étude de faisabilité,... ». Ce document, soumis à consultation, a été accepté tel quel par M. MOTTIER.

Faut-il en déduire que l'Exécutif a décidé de laisser les présidents de commissions se charger des demandes d'offres ? Est-ce aux présidents de commissions d'assumer cette responsabilité ?
 M. GUEX a entendu l'un d'eux dire « Je fais le travail parce que je veux que ça aille vite ». Dans tous les cas, il apparaît à M. GUEX qu'il va falloir rapidement clarifier « qui fait quoi » et améliorer la communication entre l'Exécutif, les commissaires, et la population.

➤ **Projet pour une nouvelle route d'accès au Petit Malagny - PLQ 29575-520**

M. RYCHNER revient sur la remarque émise par le Conseil municipal en accompagnement de son préavis favorable concernant une réserve pour une route d'accès au Petit Malagny. Au vu de la réponse reçue de M. CRAMER, conseiller d'Etat, qui considère qu'il n'y a pas lieu de prévoir une nouvelle voie pour la desserte de l'école, il souhaite que la commission de l'aménagement du territoire reçoive une copie de ce courrier et prépare une résolution soutenant la position de la commune, cette route de dégagement répondant à un réel besoin pour la commune.

Mise au vote, la proposition de transférer cette demande à la commission de l'aménagement du territoire est acceptée par 15 voix pour, soit à l'unanimité

➤ **Franck MULLER - Watchland**

M. RYCHNER remarque que cette société devient de plus en plus étrangère à la Commune, elle dirige ses demandes d'autorisations directement à l'Etat et la court-circuite. Il avait été demandé, lors d'un Conseil municipal, qu'une délégation rencontre les dirigeants afin qu'un dialogue puisse s'établir. Actuellement le dialogue est inexistant, des travaux sont interrompus, et il n'est pas possible d'obtenir la date de la reprise. La Commune subit des nuisances et M. RYCHNER demande que la commission de l'aménagement du territoire puisse prendre des contacts permanents et périodiques avec des interlocuteurs de cette société.

Mme UDRY précise que pour toute demande d'autorisations l'Etat est compétent en la matière. Selon une règle générale cantonale, la commission de l'aménagement du territoire est uniquement consultée en cas de dérogations. Néanmoins, elle précise que la commission est ouverte au dialogue, mais n'a pas la compétence d'intervenir.

M. RYCHNER souhaiterait qu'une délégation de la commission entre en contact avec les dirigeants. Il précise que lors de l'organisation d'une manifestation une demande doit être adressée au niveau de la commune également.

Mme le maire indique que la Mairie a des relations avec cette société lorsqu'il y a des problèmes. Concernant les constructions ou la circulation, elle est en contact avec le nouveau directeur, qui s'avère être un homme ouvert et répondant aux questions. Elle pense qu'il sera tout à fait favorable à rencontrer la commission.

M. STALDER estime aussi important d'organiser un rendez-vous de courtoisie.

9. HUIS CLOS (NATURALISATIONS)

La séance publique est levée à 21h55.

La secrétaire
 Anne BOADA

Le président
 Michel STALDER